



# Assemblée générale

Distr. limitée  
18 octobre 2018  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
**Deuxième Commission**  
Point 19 de l'ordre du jour  
**Suivi et mise en œuvre des textes issus**  
**des Conférences internationales**  
**sur le financement du développement**

**Égypte\* : projet de résolution**

## **Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [70/192](#) du 22 décembre 2015, [71/217](#) du 21 décembre 2016 et [72/208](#) du 20 décembre 2017 sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, et sa résolution [70/299](#) du 29 juillet 2016 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution [69/313](#) du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Résolution [70/1](#).



*Réaffirmant* les dispositions de sa résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle a été adoptée une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, universels, axés sur l'être humain et porteurs de changement, et réaffirmant qu'elle s'engage à œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, qu'elle considère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et une condition indispensable au développement durable, et qu'elle est attachée à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui a été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

*Réaffirmant*, comme il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba, que la concrétisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux sont essentiels à la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durable qui soient soutenus, partagés et équitables,

*Réaffirmant également* qu'il importe de répondre aux problèmes et besoins divers des pays en situation particulière, notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, ainsi qu'aux difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire,

*Soulignant* que le système des Nations Unies pour le développement devrait continuer d'intensifier l'appui qu'il apporte à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020<sup>2</sup>, de la Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 adoptée en 2016<sup>3</sup>, des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)<sup>4</sup> et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024<sup>5</sup>, ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du programme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui font tous partie intégrante du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>6</sup>, et demandant aux entités du système des Nations Unies pour le développement de pleinement intégrer dans leurs activités opérationnelles de développement les programmes d'action et instruments susmentionnés,

*Se félicitant* de la tenue, du 23 au 26 avril 2018, du troisième forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement,

*Rappelant* les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum<sup>7</sup>, dans lesquelles il a été décidé que le quatrième forum se tiendrait du 15 au 18 avril 2019 et comprendrait une réunion

<sup>2</sup> Rapport de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7), chap. II.

<sup>3</sup> Résolution 70/294, annexe.

<sup>4</sup> Résolution 69/15, annexe.

<sup>5</sup> Résolution 69/137, annexe II.

<sup>6</sup> Résolution 70/1.

<sup>7</sup> Voir E/FFDF/2018/3.

extraordinaire de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et que le forum de 2019 examinerait la nécessité de tenir une conférence de suivi et ferait rapport à ce sujet dans son document final,

*Prenant note* de la réunion conjointe de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social sur les questions devant être abordées dans le chapitre thématique des rapports du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement pour 2019 et 2020,

*Se félicitant* de la tenue de la Réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale le 18 mai 2018, dans le cadre de la session 2018 du Conseil,

*Se félicitant également* de la tenue de la sixième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement à New York les 21 et 22 mai 2018, ainsi que des textes qui en sont issus<sup>8</sup>,

*Prenant note* de la Réunion de haut niveau sur le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 convoquée par le Secrétaire général à New York le 24 septembre 2018,

*Attendant avec intérêt* la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui se tiendra à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019,

*Attendant avec intérêt également* le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui se tiendra immédiatement après le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale,

*Réitérant* l'engagement de ne laisser personne de côté, réaffirmant qu'elle considère que la dignité de la personne humaine est fondamentale et souhaite que les objectifs et cibles de développement durable se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société, et s'engageant de nouveau à s'efforcer d'aider les plus défavorisés en premier,

*S'engageant de nouveau* à faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié et que nul ne soit laissé pour compte et à faire porter son action sur les domaines dans lesquels les obstacles sont les plus nombreux, notamment en veillant à inclure et à faire participer les plus défavorisés,

1. *Souligne* qu'il faut s'efforcer d'appliquer intégralement et promptement les engagements découlant du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>9</sup> ;

2. *Prend acte* du deuxième rapport de fond établi par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement<sup>10</sup> et note que des progrès, encore qu'inégaux, ont été signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba tout en relevant que de nombreuses lacunes subsistent dans leur mise en œuvre et que l'investissement à long terme et de qualité,

<sup>8</sup> Voir [E/2018/73](#).

<sup>9</sup> Résolution [69/313](#), annexe.

<sup>10</sup> *Financing for Development: Progress and Prospects 2018* (publication des Nations Unies, numéro de vente : [E.18.I.5](#)).

en particulier dans les pays qui en ont le plus besoin, demeure insuffisant pour atteindre les objectifs de développement durable arrêtés au niveau international ;

3. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2018 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement<sup>7</sup>, appelle à leur application intégrale, effective et rapide et compte bien continuer de participer à l'évaluation des progrès accomplis, à l'identification des obstacles et problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre, à la promotion de la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, à l'examen de nouvelles questions présentant un intérêt pour l'application de ce programme, selon les besoins, ainsi qu'à la formulation de recommandations pratiques concernant les mesures à prendre par la communauté internationale dans le cadre des conclusions et recommandations qui seront arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'occasion du forum de 2019 ;

4. *Attend avec intérêt* le résumé de la Présidente du Conseil économique et social sur le forum de 2019 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ;

5. *Invite* la Présidente du Conseil économique et social à commencer à préparer sans tarder le forum de 2019 sur le suivi du financement du développement ;

6. *Rappelle* que toute décision concernant le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit figurer dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental lors du forum ;

7. *Salue* les activités que mène le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et les contributions initiales de l'Inde au fonds de contributions volontaires et aux organes subsidiaires du Comité, et engage les États Membres à contribuer davantage de façon à permettre au Comité de s'acquitter de son mandat, notamment en facilitant une participation accrue des experts des pays en développement aux réunions de ses sous-comités ;

8. *Se félicite* de la tenue, à Bali (Indonésie) le 13 octobre 2018, de la réunion de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, et réaffirme que celle-ci est chargée d'identifier et de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays d'Afrique et de nombreux pays à revenu intermédiaire, considérant que ces pays sont les plus touchés par l'absence d'infrastructure durable, accessible, inclusive, résistante et de qualité et qu'ils se heurtent également à de graves problèmes de financement en raison d'un accès insuffisant aux ressources, qu'elles soient publiques ou privées, y compris à l'investissement, ce qui accroît le déficit d'infrastructure à l'échelle mondiale ;

9. *Se félicite également* des progrès accomplis dans le démarrage des activités des trois composantes du Mécanisme de facilitation des technologies et de la tenue du Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, deux éléments importants qui contribuent notamment à faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion des technologies permettant d'atteindre ces objectifs, attend avec intérêt la création de la plateforme en ligne dans le cadre du Mécanisme, et se

félicite des progrès réalisés dans la mise en service de la banque de technologies pour les pays les moins avancés ;

10. *Prend note avec satisfaction* de la tenue, les 5 et 6 juin 2018 à New York, du troisième Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dont le résumé<sup>11</sup>, établi par les coprésidents, a servi d'élément de discussion lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

11. *Rappelle* que le Programme d'action d'Addis-Abeba offre un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qu'il appuie et complète, et dont il contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et de mesures concrètes, faisant l'objet d'un suivi, dans les sept domaines d'intervention du programme, qui ont trait aux ressources publiques nationales, aux entreprises et aux financements privés nationaux et internationaux, à la coopération internationale pour le développement, au commerce international, moteur du développement, à la dette et à la viabilité de la dette, aux problèmes systémiques, à la science et à la technologie, à l'innovation, au renforcement des capacités, ainsi qu'aux données, au contrôle et au suivi ;

12. *Prend note* de la création du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, dont les recommandations contribuent au débat du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ;

13. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leurs mandats et de leurs moyens respectifs, de veiller à ce que nul ne soit laissé pour compte et à ce qu'aucun pays ne soit oublié lors de l'application de la présente résolution ;

14. *Prie* le Secrétaire général d'établir, dans le cadre des préparations en cours, une note sur l'organisation des travaux du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement qui se tiendra en 2019, notamment en vue d'en définir les modalités, et de la lui présenter en mai 2019 pour examen par les États Membres ;

15. *Prend note* de la session conjointe de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social sur les questions devant être abordées dans le chapitre thématique des rapports de l'Équipe spéciale interorganisations sur le financement du développement pour 2019 et 2020 et attend avec intérêt la poursuite des discussions au sujet des nouveaux chapitres thématiques ;

16. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de la présente résolution contenant des informations actualisées sur l'application de la stratégie du Secrétaire général pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2018-2021) ainsi que sur les résultats du quatrième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, qui serviront de contribution au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en 2019 et aux débats de la Deuxième Commission à sa soixante-quatorzième session ;

---

<sup>11</sup> Voir [E/HLPF/2017/4](#).

17. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session une question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ».

---